



## **Association du Festival du Roi Arthur**

105 La Rabine du Mafeu, 35310

Bréal sous Montfort

06.68.47.28.06 -

[contact@festivalduroiartthur.fr](mailto:contact@festivalduroiartthur.fr)

Association Loi 1901 – N°W353005004 du 16 octobre 2007 – N°

SIRET 501 388 193 00036

## **Règlement du Tremplin 2025**

### **Festival du Roi Arthur**

#### **1. Présentation**

L'Association du Festival du Roi Arthur (AFRA) organise chaque été un festival réunissant des artistes de renommée nationale et internationale. En 2025, le festival se tiendra du **22 au 24 août** à Bréal-sous-Montfort. Pour valoriser et promouvoir les groupes émergents de la scène locale, l'AFRA organise en 2025 un **Tremplin** ouvert aux groupes respectant les critères énumérés ci-dessous.

#### **2. Calendrier du Tremplin**

L'organisation du Tremplin du festival du Roi Arthur se déroule de la manière suivante :

- **Dépôt des candidatures du 26 novembre au 4 décembre 2024**
- **Présélection des groupes à partir du 6 décembre 2024**
- **Échange avec un jury composé de professionnel du monde de la musique le samedi 18 janvier 2025**
- **Vote en ligne en ligne courant février (sous réserve de problèmes techniques)**
- **Finale du Tremplin Jeudi 6 mars 2025**

#### **3. Déroulement général**

##### **Phase préliminaire : dépôt des candidatures**

- **Période : 26 novembre au 04 décembre 2024**
- Les artistes/groupes doivent prendre connaissance des critères et les respecter dans leur intégralité.

## Conditions de participation

### 1. Résidence

Au moins la moitié des membres du groupe doit résider dans le département d'Ille-et-Vilaine (35) Un justificatif de domicile sera exigé pour l'ensemble des membres du groupe en cas de présélection

### 2. Âge des participants

Chaque membre du groupe doit être majeur au 1er janvier 2025, soit être né avant le 31 décembre 2006. Une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) sera demandée en cas de présélection.

### 3. Genre musical

Tous les styles musicaux sont acceptés.

### 4. Critères artistiques

- Chaque groupe doit soumettre **deux compositions originales** via une plateforme en ligne (ex : YouTube, Soundcloud). Les reprises ne seront pas acceptées.
- **Vidéo** : Optionnelle, mais fortement recommandée pour donner un aperçu visuel du groupe.
- **Une photo de groupe** de bonne qualité, mettant en valeur tous les membres, est obligatoire.

### 5. Présentation du groupe

Une **mini-biographie ou un paragraphe de présentation** est obligatoire. Ce texte servira à promouvoir les groupes sélectionnés lors des phases suivantes.

### 6. Limite des candidatures

Seules les **25 premières candidatures** seront prises en compte.

### 7. Engagements des artistes et groupes participant au Tremplin 2025 :

- Ne pas solliciter les équipes de programmation du Festival du Roi Arthur.
- Les finalistes des éditions précédentes du Tremplin ne sont pas éligibles pour participer.
- Une seule inscription par personne est autorisée. En cas de candidature à la fois en solo et en groupe, une seule inscription sera prise en compte.

- Entité juridique : Les groupes s'engagent à disposer d'une entité juridique (association, société, etc.) ou à en créer une avant le festival afin que l'AFRA puisse contractualiser leur participation lors du Festival du Roi Arthur 2025.
- Être disponible durant le week-end du Festival du Roi Arthur, qui se tiendra du 22 au 24 août 2025, et ne pas s'engager dans un autre événement à ces dates.

#### **4. Processus de sélection**

##### **Phase 1 : Présélection des groupes**

L'équipe du Tremplin sélectionnera **8 groupes** parmi les candidatures en se basant sur les critères de la phase préliminaire.

- Les groupes présélectionnés devront fournir rapidement les documents d'identité et justificatifs de domicile. Ses documents pourront être utilisés par l'Association du Festival du Roi Arthur tout au long des différentes étapes du Tremplin, notamment lors de la Finale, en cas de sélection.
- Toute absence de documents ou non-conformité aux critères entraînera l'exclusion.

L'annonce officielle des 8 groupes sélectionnés se fera au choix sur le site internet du festival, dans les médias ou réseaux sociaux et/ou lors de soirées organisées par l'AFRA.

##### **Phase 2 : Échange avec le jury samedi 18 janvier 2025**

Le samedi 18 janvier 2025, les huit groupes sélectionnés rencontreront un jury composé de professionnels du monde musical. Au cours de ces échanges :

- Chaque groupe ou artiste pourra partager son histoire, ses influences, ses motivations et ses ambitions artistiques.
- Le jury pourra aussi mieux comprendre le parcours et la vision de chaque groupe/ artiste.

À l'issue de cette rencontre, le jury sélectionnera les quatre finalistes qui accéderont à la finale du Tremplin.

##### **Phase 3 : Finale du Tremplin Jeudi 6 mars 2025**

Les 4 finalistes se produiront en concert au sein de la salle de la Cité de **Rennes**.

- Le vote final sera déterminé une fois le dernier groupe passé par :

- **25 %** : Applaudimètre du public.
  - **25 %**: Résultat des votes en ligne
  - **50 %** : Jury composé d'experts de la scène musicale.
- **Le gagnant sera cité sur l'affiche du festival et se produira lors de l'ouverture du festival,** le vendredi soir du Festival du Roi Arthur 2025, qui se tiendra du 22 au 24 août 2025.

Un vote en ligne ouvert au public via les réseaux sociaux sera organisé au mois de février 2025 :

- Les votes permettront au public de soutenir leurs artistes ou groupes favoris. Chaque participation sera comptabilisée et intégrée aux résultats finaux, représentant 25 % de la note globale, offrant ainsi aux finalistes l'opportunité de mobiliser leurs fans pour renforcer leurs chances de remporter la finale. Si ce vote en ligne ne peut avoir lieu, alors le vote par applaudimètre aura un poids de 50 % lors de la finale au mois de mars 2025.
- Une vérification aléatoire des comptes votants sera effectuée. En cas de fraude avérée, certains votes pourront être écartés.
- L'achat de publicité, de sponsoring ou de votes est strictement prohibé.

### **5. Exclusion et annulation**

- **Non-respect du règlement** : Si les conditions énoncées dans le règlement ne sont pas respectées, les organisateurs du Tremplin se réservent le droit d'exclure le groupe concerné de la suite de la compétition.
- **Suspension ou annulation** : En cas de problème majeur (sécurité, conditions météorologiques extrêmes, contraintes légales, etc.), les organisateurs du Tremplin se réservent le droit de suspendre ou d'annuler l'événement sans préavis.

### **5. Modalités de contact**

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires :

**Contact** : [tremplin@festivalduroiarthur.fr](mailto:tremplin@festivalduroiarthur.fr)